

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 09/10/2020

DATE D’AFFICHAGE : 09/10/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt, le quinze octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT, Maire.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER Maryline, GORJU Rozenn, LOPEZ Françoise, RÉHAULT Marie-Annick et TOURENNE Rachel. Messieurs BAUDÉ Hervé, BOHUON Vincent, ESNAULT Pierre-Alain (arrivé à 20h15), GRIVET Philippe, HAMADY El Banne, MALLE Jérôme, POLET Nicolas et ROYER Yann.

Absents excusés : Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur DESMIDT Yves.

Madame TOURENNE Rachel a été élue secrétaire de séance.

OBJET N°1 .10/2020 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 SEPTEMBRE 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 16 septembre 2020.

OBJET N°2. 10/2020 ACQUISITION ORDINATEUR MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe de travail "mise à disposition du numérique" a besoin d'un ordinateur pour mener à bien son projet. Il a donc été envisagé d'acquérir un nouvel ordinateur qui serait mis à l'accueil de la mairie en remplacement de celui existant et ce dernier servirait pour le projet de mise à disposition du numérique au public.

Un devis a été demandé à la Société BERGER LEVRAULT – 31676 LABEGE CEDEX, car les données des logiciels principaux (gestion financière, état civil et paye) doivent être récupérés et installés dans le nouvel ordinateur. Le montant du devis d'acquisition d'un ordinateur HP ProDesk série 400 SSD et écran 23" incluant :

- l'unité centrale et l'écran,
- un disque dur externe pour la sauvegarde,
- l'abonnement Microsoft 365,
- l'antivirus,
- l'installation et le paramétrage,

s'élève à 1 703,00 € HT, soit 2 043,60 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la Société Berger Levrault – 31676 Labège cédex ; dit que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au Budget primitif 2020 de la commune et que la dépense sera imputée au compte 2183 – Opération 11 – informatique.

OBJET N°3. 10/2020 MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été établi pour la commune par la Communauté de Communes du Val d'Ille et approuvé par délibération n° 7.12/2014 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2012. Etant donné le renouvellement du Conseil Municipal, il convient de remettre ce document à jour.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce nouveau Plan Communal de Sauvegarde (voir document joint en annexe).

**OBJET N°4. 10/2020 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNÉE 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

OBJET N°5. 10/2020 DEVIS AMENAGEMENT BUREAU MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait d'aménager un bureau (peinture et sol) à l'étage de la mairie qui servirait aux adjoints.

Des devis ont été demandé à :

- L'entreprise HERVE PEINTURE de HÉDÉ-BAZOUGES pour un montant de 3 099,22 € HT, soit 3 719,06 € TTC ;
- L'entreprise RIVIERE de RENNES pour un montant de 3 100,91€ HT, soit 3 721.09 € TTC ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte **la proposition de l'entreprise Hervé peinture de Hédé-Bazouges pour un montant de 3 099,22 € HT, soit 3 719,06 € TTC ; que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au Budget primitif 2020 de la commune et que la dépense sera imputée au compte 2135 – Opération 29 – MAIRIE.**

OBJET N°6. 10/2020 DEVIS REFECTION MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous n'avons reçu qu'un seul devis, cet objet est reporté ultérieurement.

Séance levée à 22 h 00.